

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 juin 2022

CD20220623_67
id. 6493

Le 23 juin 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEUX, Mme DUCASSE, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à M. CROS), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NEGRE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

BIEN MANGER EN TARN-ET-GARONNE : ACTIONS DÉPLOYÉES ET PERSPECTIVES

Le Département est engagé, depuis 2016, dans la démarche du « Bien Manger en Tarn-et-Garonne ».

Cette démarche, pilotée par le pôle agriculture, environnement et transition énergétique, associe les pôles des savoirs et animation des territoires, des solidarités humaines ainsi que les directions des affaires juridiques et de la commande publique, de la communication ainsi que Tarn-et-Garonne Tourisme.

Elle répond à un double objectif : développer les circuits courts et proposer une alimentation de qualité aux Tarn-et-Garonnais, en premier lieu dans les établissements dépendant du Département.

Les actions se déclinent selon les axes de travail suivants :

- développer l'approvisionnement local,
- valoriser les productions locales,
- l'action sociale,
- la qualité nutritionnelle des repas en restauration collective.

Parallèlement, le Département est étroitement associé, ainsi que le lycée agricole de Capou, au plan alimentaire territorial (PAT) porté par la chambre d'agriculture. Cette dernière soutient le projet structurant, au travers de ce PAT, de créer une plateforme physique d'approvisionnement à Montbeton (sur le site de Bexianis, dont elle est propriétaire). Cet outil est effectivement indispensable pour assurer une continuité dans la fourniture des produits, organiser les commandes, la logistique, et simplifier les procédures administratives pour les producteurs.

Le Département est aussi associé aux initiatives portées par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui pour la plupart, se sont engagés dans une réflexion, voire un programme d'actions en faveur de l'alimentation locale.

Rappel des actions notables en 2021 et début 2022 :

- . Réunion le 22 novembre 2021 au Département des chefs d'établissement et des adjoints gestionnaires des collèges afin de présenter les résultats de l'audit réalisé dans les collèges en charge de la restauration collective.
- . Acquisition du logiciel « Easyliis » par le Département et déploiement dans les collèges.

Démarrage prévu pour la rentrée 2022.

- . Marchés publics d'achat de denrées alimentaires pour le restaurant universitaire et administratif, la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave et le château Montauriol intégrant la prise en compte de la performance environnementale des offres dans les critères de sélection, dont notamment la part des produits proposés éligibles à la loi Egalim et la prise en compte des circuits courts.
- . Participation avec la chambre d'agriculture à un test pour la création d'une plateforme d'approvisionnement près de Montauban.
- . Réflexion sur la mise en place d'une plateforme pour organiser l'aide alimentaire avec les associations caritatives du Tarn-et-Garonne.
- . Promotion, via l'agence « Tarn-et-Garonne tourisme » des produits locaux par une mise en valeur des producteurs, des spécialités et des restaurateurs.
- . Accompagnement de l'abattoir de Montauban dans l'objectif de consolider son fonctionnement.

Il est indiqué dans le tableau ci-joint en annexe, les principales actions en cours.

Perspectives :

Il est envisagé de poursuivre les actions engagées, notamment au niveau du soutien pour une agriculture durable dans le département, d'une commande publique visant le respect de la loi Egalim et adaptée aux circuits courts, de la poursuite des actions de promotion des produits tarn-et-garonnais.

De nouveaux axes de travail vont s'ouvrir au niveau de la restauration collective dans les collèges, avec la mise en service du logiciel EasyLis, qui permettra le pilotage et la centralisation des données au niveau du département avec une nomenclature commune à tous les établissements et la situation des achats (quantités et types de produits). Ce logiciel offrira aussi la possibilité d'organiser un réseau d'échanges entre les cuisiniers, par exemple en matière de pratiques ou de recettes. Enfin, il servira à mettre à disposition des établissements un listing actualisé de producteurs.

En parallèle, l'élaboration d'un règlement départemental des services de restauration des collèges qui permettrait notamment de définir la prise en charge des repas végétariens et/ou alternatifs est envisagée.

Enfin, un programme d'actions sera établi en vue de limiter le gaspillage alimentaire et d'améliorer le tri et le traitement des biodéchets.

Les conclusions de l'audit, soutenu par le pôle des solidarités départementales et dont l'objet est de définir la faisabilité d'une plateforme solidaire alimentaire portée par l'association Montauriol, permettant de récupérer des dons alimentaires ou des surplus agricoles, seront rendues en fin d'année. Un projet de transformation (légumerie et préparations de plats) sera également étudié. Les bénéficiaires seraient exclusivement les populations bénéficiant des distributions alimentaires. Ce projet, particulièrement intéressant, permettrait aussi l'insertion de personnes.

Enfin, le Département continuera à participer au plan alimentaire territorial porté par la chambre d'agriculture, ainsi qu'aux réflexions initiées par les établissements publics de coopération intercommunale. Il pourrait, si cela s'avérait pertinent, organiser une animation associant ces dernières afin de les informer de l'avancement du programme « Bien Manger en Tarn-et-Garonne » et, éventuellement, de mettre en œuvre des actions communes ou complémentaires.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte des informations décrites supra concernant les actions déployées et les perspectives du « Bien manger en Tarn-et-Garonne ».

Acte pris.

Le Président,

Michel WEILL